



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59
Fax : 04 77 94 58 01

A Unias, le 25 septembre 2024

ARRETE
N°2024-16

Le Maire d'Unias,

Vu le code de l'administration communale,
Vu le code de la route,
Vu l'état des lieux,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

En raison de l'organisation du **marché de Noël** par le Comité des fêtes d'Unias le **samedi 07 décembre 2024**, il convient d'interdire le stationnement des véhicules sur le parking en face de la salle des fêtes et sur le parking en dessous de la salle des fêtes.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sur le parking en face de la salle des fêtes (au niveau du 66 centre bourg) et sur le parking en dessous de la salle des fêtes sera interdit du **vendredi 06 décembre 2024 à partir de 23h jusqu'au samedi 07 décembre 2024 à 23h.**

ARTICLE 2 : Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de gendarmerie de Saint-Galmier
Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Le Maire,
Yves DUPORT

